

06 juil 2018 -16:20

Appartient à [Conseil des ministres du 6 juillet 2018](#)

Transfert de personnel de l'Inami vers les Communautés et la Commission communautaire commune

Sur proposition du Premier ministre Charles Michel et de la ministre des Affaires sociales et de la Santé publique Maggie De Block, le Conseil des ministres a approuvé trois projets d'arrêté royal relatifs au transfert de membres du personnel de l'Institut national d'assurance maladie-invalidité (Inami) vers les Communautés et la Commission communautaire commune.

Suite à la sixième réforme de l'Etat, des membres du personnel de l'Inami doivent être transférés le 1er janvier 2019 vers les Communautés et la Commission communautaire commune. Neuf personnes seront pour l'instant transférées vers la Communauté flamande, six vers la Communauté française et deux vers la Commission communautaire commune.

Les projets peuvent être soumis à la signature du Roi.

Projet d'arrêté royal relatif au transfert de membres du personnel de l'Institut national d'assurance maladie-invalidité à la Communauté flamande

Projet d'arrêté royal relatif au transfert de membres du personnel de l'Institut national d'assurance maladie-invalidité à la Communauté française

Projet d'arrêté royal relatif au transfert de membres du personnel de l'Institut national d'assurance maladie-invalidité à la Commission communautaire commune

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse du Premier ministre Charles Michel
rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
<http://www.premier.belgium.be>

Service de presse de Maggie De Block, ministre des Affaires
sociales et de la Santé publique

Tour des Finances

Bd du Jardin Botanique 50 boîte 175

1000 Bruxelles

Belgique

<http://www.deblock.belgium.be>